

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Secrétaire de séance :
Philippe BELTRANDO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Alain TARRINI à Pierre-Yves CHABAUD - Jocelyne BONTOUX à Pascale COSTIOU.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_72_2024

**Objet : Organisation de la Biennale « Le vin en toute transparence » les 7 et 8 juin 2025 à
Roquefort-la Bédoule : Tarification des emplacements forains**

Rapporteur : Philippe BELTRANDO

La commune organise les 7 et 8 juin 2025 une manifestation « Le vin en toute transparence ».

Cette première édition honorera les métiers d'art verrier et le vin rosé de notre territoire. La date choisie est la St-Vincent, fête des vignerons.

Les objectifs sont :

- Médiatiques
 - Créer une fête originale, à forte personnalité et inédite en France
 - Faire le lien avec patrimoine industriel et historique bédoulen

- Attirer un public connaisseur de proximité
- Economiques
 - Faire vivre le commerce de proximité
 - Donner de la visibilité aux caves viticoles
 - Organiser un marché verrier avec une thématique spécifique : l'utilitaire autour du vin
- Identitaire
 - Doter la commune d'un prisme original reconnu
- Culturels & Patrimoniaux
 - Rattacher la culture de l'œnologie à l'Histoire du village
 - Valoriser la montée en gamme des chais locaux (récompenses, distinctions, labels biologiques...)
- Sociétaux
 - Poursuivre le développement du lien social
 - Développer, au sein de la population, le sentiment d'appartenance

Le programme de ces 2 journées :

- Stand : vente de verres à vin estampillés aux couleurs de la Biennale
- Marché viticole et verrier
- Stands de partenaires institutionnels ou associatifs
- Démonstration de souffleurs de verre
- Bar à vinyles
- Déambulation musicale, concert
- Ateliers d'œnologie
- Projection vidéo : les quatre saisons de la vigne
- Visite virtuelle des carrières

Pour son organisation, il est nécessaire de fixer des tarifs spécifiques et attractifs pour l'occupation des droits d'emplacements des divers stands qui seront présents sur les 2 jours.

Ainsi, il est proposé un tarif de 20 € au mètre linéaire pour les 2 jours de participation (samedi et dimanche).

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : FIXE les droits de place de la biennale du verre « le vin en toute transparence » pour 2025 à 20 € le mètre linéaire pour les 2 jours de participation.

Art. 2 : AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces emplacements.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU – Enzo BRUNETTO)

Contre : 0

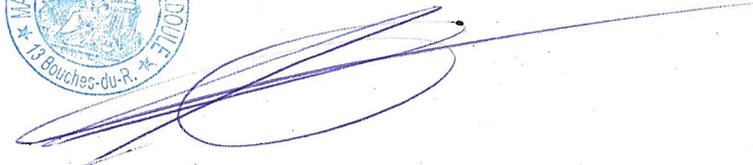
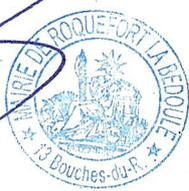
Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 5 décembre 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Philippe BELTRANDO



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241216-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2024

Publication le : 16-12-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

